

FORMATION PERMANENTE

MIDI-CONFÉRENCE EN DROIT CIVIL

Le mercredi 25 novembre 2009
12h30 à 14h00

et

Le mercredi 2 décembre 2009
12h30 à 14h00

Salon des délibérations du jury
Palais de justice de Sherbrooke

Le Comité de formation permanente du Barreau du district de St-François a le plaisir de vous inviter à un bloc de 2 cours portant sur les fiducies. Pour cette présentation spéciale organisée par votre Comité, vous aurez le choix de vous inscrire aux deux conférences ou encore à l'une ou à l'autre des deux conférences. Pour chaque conférence, une heure trente (1h30) de formation vous sera reconnue au chapitre du Règlement sur la formation continue obligatoire. Nous vous rappelons que le lunch est inclus dans le prix de votre inscription.

Cours du 25 novembre 2009:

La fiducie : de la théorie à la pratique

Cours du 2 décembre 2009 :

La fiducie comme outil de planification successorale, de protection d'actifs et d'optimisation des revenus de placement

Par Me Luc Grenon, professeur adjoint – Faculté de droit, Université de Sherbrooke

Vous trouverez à l'endos de la présente une description du contenu de ces deux cours. Les membres en règle de l'Association du jeune Barreau du district de St-François bénéficieront d'une réduction de 5\$ sur le coût d'inscription en indiquant leur numéro de membre de l'Association et en joignant une photocopie de leur carte de membre.

Inscrivez-vous rapidement à ces activités du 25 novembre et 2 décembre 2009, **le nombre d'inscriptions étant limité à 15 à 20 avocat(e)s.**

PHILIPPE GILBERT
pour le Comité de formation permanente
du Barreau de St-François

✂ ----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ -----

NOM : _____ Téléphone : (____) _____ Casier cour _____

Numéro de membre du Barreau du Québec _____ Numéro de membre du Jeune Barreau _____

Numéro de télécopieur ou adresse courriel : _____

Frais d'inscription
(Midi-conférence en droit civil :)

Je m'inscris à la formation du 25 novembre 2009 :

Je m'inscris à la formation du 2 décembre 2009 :

Je m'inscris aux deux formations (25 novembre et 2 décembre 2009) :

Le coût pour **chacune** des formations :

25,00\$ membres du Barreau de Saint-François de moins de 5 ans
35,00\$ membres du Barreau de Saint-François de 5 ans et plus
50,00\$ non-membres du Barreau de St-François

Prière de faire parvenir votre chèque d'inscription libellé à l'ordre de **"C.F.P. du Barreau de St-François"** et de retourner chèque et inscription à madame Josée Therrien, 225, King Ouest, bureau 234, Sherbrooke (Qc), J1H 1P8 ou dans le casier de la cour de l'aide juridique (#01) au Palais de justice de Sherbrooke **d'ici le 20 novembre 2009.** Aucun remboursement ne sera émis pour toute annulation signifiée moins de dix (10) jours ouvrables avant la tenue de l'activité. Toutefois, une personne déjà inscrite à une activité peut toujours se faire remplacer par un(e) collègue, sans frais additionnels.

PROGRAMME

Les fiducies

FORMATEUR :

Me Luc Grenon est professeur adjoint à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.

Il est membre du Barreau du Québec depuis 1996. Il est détenteur d'une maîtrise en fiscalité (M. fisc) de l'Université de Sherbrooke et est professeur en fiscalité et droit des affaires au sein de cette institution depuis 2007. Il a auparavant pratiqué comme avocat fiscaliste auprès d'un grand cabinet montréalais où il a développé une expertise en matière de planification fiscale et successorale.

CLIENTÈLE ET OBJECTIFS

Cette présentation s'adresse aux avocat(e)s qui s'intéressent aux fiducies et désirent en connaître plus à ce sujet.

25 novembre 2009 :

Les fiducies (partie 1) : **La fiducie : de la théorie à la pratique**

Le conférencier fera tout d'abord une revue des dispositions du Code civil du Québec concernant la constitution d'une fiducie ainsi que de son administration. Par la suite, à l'aide d'un modèle d'acte de fiducie, il discutera de la pertinence des diverses clauses ainsi que de leur utilité.

2 décembre 2009 :

Les fiducies (partie 2) : **La fiducie comme outil de planification successorale, de protection d'actifs et d'optimisation des revenus de placement**

Le conférencier expliquera comment ce véhicule juridique peut être utilisé pour répondre aux objectifs d'un client en matière successorale et de protection d'actifs tout en lui permettant de réduire l'impôt familial à payer.

Visitez le site internet du Barreau de Saint-François où vous retrouverez l'information concernant nos activités de formation permanente :

www.barreau.qc.ca/stfrancois